

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et vie syndicale / Augmenter les salaires, c'est maintenant ! **p.2** /
Les Fusillés de Châteaubriant **p.3** / Tract : « Un seul objectif, le 05 octobre, toutes et tous en grève ! » **p.4** /

l'agenda



AG des Syndicats en régions :

24 septembre : **BRETAGNE**

1^{er} octobre : **CENTRE**

1^{er} octobre

**Journée de mobilisation
à l'appel des retraités**

5 octobre

**Journée de grève
interprofessionnelle**

13 octobre

**Journée d'étude
HYDROGÈNE :**

"L'HYDROGÈNE, LES ENJEUX
DE L'ACCÈS À CETTE ÉNERGIE"

Droits et libertés

Fixation du nombre de jours de formation SSCT pour tous les élus CSE.

Concrètement, la loi du 2 août 2021 dite « pour renforcer la prévention en santé au travail » réaffirme le droit à la formation SSCT de tous les membres du CSE et fixe une durée minimale à cette formation. En effet, les dispositions actuelles du Code du travail ne fixent une durée minimale de formation que pour les membres de la commission SSCT (art. L.2315-40 CT).

La loi santé au travail fixe à 5 jours la durée minimale de formation SSCT pour tous les élus du CSE, lors du premier mandat, sans distinction selon l'effectif de l'entreprise (art. L.2315-18 CT modifié).

En cas de renouvellement du mandat, la formation est d'une durée minimale de :

- **5 jours** pour les membres de la commission SSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés ;

- **3 jours** pour les autres élus, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Attention, les dispositions de la loi relatives aux droits à la formation SSCT des membres élus du CSE n'entreront en vigueur que le 31 mars 2022. ■

Orga et vie syndicale

La syndicalisation des TAMIC un enjeu pour l'avenir du syndicalisme.

La CGT est en règle générale perçue comme le syndicat des ouvriers. Et pourtant la CGT progresse parmi l'encadrement. Cela veut dire que cette population considère que la CGT peut l'aider à répondre à ses revendications. Certes les TAMIC sont des salariés comme les autres, mais avec une spécificité : celle d'avoir une responsabilité de personnel pour un certain nombre d'entre eux. Ces 20 dernières années, les TAMIC ont subi aussi la réduction de leur statut social en termes de salaire, de carrière, de retraite, de réduction de leur périmètre d'intervention dans les choix stratégiques des entreprises. De plus en plus ils sont considérés par les directions comme leurs représentants, leurs collaborateurs, chargés de convaincre les autres salariés que la finalité de l'entreprise ne peut-être que le profit et certainement pas la réponse aux besoins des salariés et de la population.

Une fois ce constat fait, la seule alternative est de partir à la conquête d'un espace de liberté d'expression.

La CGT peut l'organiser, mais avec les TAMIC, car elle n'a pas la prétention de savoir traiter toutes leurs revendications spécifiques. ■

Les chiffres

21 %

**c'est le pourcentage de
personnes en situation
de pauvreté en
France.**

33%

**des Français ont
subi une perte de
revenus suite à la crise
sanitaire.**

Réunions paritaires à venir

24/09 Répartition Pharma :
CPG

24/09 Pétrole : OPC02i-SPP

29/09 Chimie : CPNCTHS

30/09 Pétrole : CPNE

01/10 Pétrole : GPN-CPPNI

05/10 Industrie Pharma :
CPNEIS

07/10 Chimie : Jury CQP

07/10 Plasturgie : CPPNI



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : **Emmanuel Lépine**

Bimensuel - 1,06 euros

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité sociale



Augmenter les salaires, c'est maintenant !

Selon l'INSEE, qui fait mentir les prédictions au doigt mouillé du ministre Le Maire, la hausse des prix à la consommation (inflation) s'emballe et atteint + 1,9 % sur un an, contre 1,2 % en juillet.

Ceci sans compter que l'indice INSEE est plus que sujet à caution puisqu'il pondère les achats de première nécessité les plus fréquents, qui eux, augmentent très vite, avec des achats beaucoup plus rares, comme les équipements audio-visuels, dont les prix ont tendance à baisser sur le long terme.

On arrive bientôt à un prix du litre d'essence à 2 euros. Au 1^{er} septembre, les tarifs du gaz ont encore progressé de 8,7 %, après une hausse de 10 % en juillet et 5 % en août. Quant au prix de l'électricité, on prévoit une future hausse de la facture en février 2022, comprise entre 7 % et 8 %...

Rappel : l'irruption des Gilets jaunes en 2018 a d'abord été causée par une augmentation des tarifs de l'énergie.

Pendant ce temps, les salaires sont soumis à un gel drastique. Le cabinet patronal Deloitte confirme qu'en 2021 les salaires ont subi un coup d'arrêt brutal. La trouvaille du gouvernement pour répondre à la crise des salaires : il sera proposé un chèque énergie de 100 euros aux 5,8 millions de Français les plus en difficulté. Ce sont bientôt les élections présidentielles, il faut bien distribuer quelques miettes ! Et si cela ne suffit pas, le gouvernement prépare la création d'un chèque alimentaire pour les plus précaires. Mais il ne faudrait quand même pas exagérer, il ne sera pas mis en place avant l'an prochain, selon Le Maire, qui indique en parallèle qu'il s'opposera à un coup de pouce sur le SMIC à la fin de l'année.

Devons-nous attendre l'aumône des patrons ou du gouvernement pour obtenir notre dû, à savoir le juste paiement de notre travail, qui est effectué souvent au prix de conditions qui se sont durcies, avec des risques sanitaires en plus et aussi les impacts négatifs que sont le télétravail ou le chômage partiel ?

La hausse des prix, notamment dans un contexte de dépenses contraintes incompressibles, comme les prêts bancaires par exemple, n'est pas compatible avec le maintien de salaires faibles.

Les travailleuses et travailleurs de ce pays ont besoin d'une hausse massive de salaires. Sauf que cela ne s'obtient pas en demandant poliment à son employeur s'il est d'accord.

Pour obtenir du salaire, il faut le revendiquer.

Nous devons nous organiser et lutter, jusqu'à envisager la grève s'il le faut !

Ces prochaines semaines doivent être celles de la prise de conscience qu'une mobilisation des salariés sur les salaires dans chaque entreprise est nécessaire et urgente !

Partout, sur votre lieu de travail, portez la question des salaires, de leur revalorisation, en associant les travailleuses et les travailleurs à la démarche.

Établissons avec eux des cahiers revendicatifs et portons-les auprès des directions dans les réunions d'instances, dans les réunions de négociations ou de concertations que les directions organisent sur les sujets qui les intéressent. ■

Organisons-nous dans la CGT pour agir et augmenter maintenant les salaires !



LES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT

Le

**22 octobre 1941,
27 otages sont
fusillés à Châteaubriant.**

**Parmi eux 2 dirigeants de notre Fédération :
Jean Poulmarch et Victor Renelle.**

Sur les 27 sacrifiés, 17 ont été choisis, sur demande de l'occupant, par le ministre de l'intérieur du régime de Vichy, Pierre Pucheu. Tous l'ont été pour leurs activités syndicales et/ou politiques. Pucheu était l'un des représentants du patronat, qui avait dû céder sur les revendications du monde du travail, portées par la CGT réunifiée lors des accords de Matignon en 1936.

Mais pourquoi l'occupant a-t-il exigé cette liste ?

Il faut revenir à l'été 1941, le 21 août pour être précis, le futur colonel Fabien, ancien membre des brigades internationales et communiste, abat, dans la station de métro Barbès-Rochechouart à Paris, un officier de marine allemand. Puis, le 20 octobre 1941 à Nantes, un commando de trois hommes abat le responsable des troupes d'occupation en Loire-Inférieure.

En réponse, les nazis exigent l'exécution de cinquante otages et de cinquante de plus si les responsables ne sont pas livrés avant le 23 octobre minuit.

**Ce sont donc 48 otages qui vont être exécutés :
27 à Châteaubriant, 16 à Nantes et 5 au Mont Valérien
à côté de Paris.**

La volonté des nazis et du régime de Vichy était de casser la dynamique de la résistance, en cours d'organisation, par la peur et le discrédit sur ces résistants qui « jouent avec la vie des otages, pour des résultats insignifiants ».

**Bien que les fusillés aient été répartis dans 9 cimetières
et dans des tombes anonymes, celles-ci furent fleuries
durant toute l'occupation.**

Depuis la fin de la guerre notre Fédération, avec l'Amicale de Châteaubriant, commémore ces martyrs exécutés au nom d'une politique barbare et d'asservissement des peuples, portée par une frange de profiteurs qui refusent de partager les fruits des richesses produites par l'ensemble du monde du travail.

**Cette année, cette commémoration aura lieu les
16 et 17 octobre. Ce sera le 80^{ème} anniversaire de leur
sacrifice.**

Au programme : le samedi à partir de 15 h 00, débat sur le thème « Avoir 20 ans en 1940, avoir 20 ans aujourd'hui. », à Nantes, suivi d'une pièce de théâtre le soir. Le dimanche 17, participation d'une **délégation de nos militants aux commémorations officielles sur les deux sites de la fusillade**, la Blisière, où a notamment été fusillé, le 15 décembre, notre camarade René Perrouault, et la Carrière. ■





UN SEUL OBJECTIF : LE 5 OCTOBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

Dans ce contexte sanitaire, orchestré par les pantins du gouvernement, nous devons nous mobiliser, par la grève, contre le passe sanitaire, qui est une atteinte à la liberté, mais aussi contre toutes les réformes néfastes au monde du travail, comme celles sur l'assurance-chômage ou la retraite.

Les salariés ne sont pas responsables de la fermeture des lits dans les hôpitaux, du manque de médicaments, de vaccins et de masques, etc., organisés par une bande de malfrats depuis plusieurs quinquennats à l'Élysée, car c'est bien là le problème.

Le seul moyen de tenir la population, c'est de restreindre sa liberté. À quand l'obligation du passe sanitaire pour manifester ?

La crise sanitaire terminée ou pas, en pleine crise organisée par le Capital, Macron et ses sbires anticipent pourtant sur les économies qu'ils voudraient faire sur le dos des actifs et des retraités. En effet, après l'annonce de la mise en place de la réforme de l'assurance chômage, par décret le 1^{er} octobre, la question de l'équilibre financier du système de retraite réapparaît. Au menu, il pourrait être question d'augmenter la durée d'années de travail, notamment par une hausse de la durée de cotisation, pour bénéficier d'une retraite à taux plein et le report de l'âge réel, voire légal, de départ en retraite, à 64 ans. De nouvelles régressions !

Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui sont les premières victimes de ce chantage.

Le gouvernement préfère renflouer à coup de milliards les entreprises, au détriment des droits et acquis des salariés. Pour ce gouvernement, comme pour les précédents, il vaut mieux engraisser les parasites que sont les actionnaires et faire mourir les créateurs de richesses que sont les salariés.

Le patronat, avec la collaboration de l'État, est engagé dans un processus de destruction de la protection sociale en France, en distribuant des milliards au patronat, sans aucune contrepartie. Chômage partiel, exonération de cotisations sociales, etc., et tout ceci sans aucune contrepartie pour les salariés, sans aucune augmentation de salaire. Au contraire, il se sert de notre argent pour mettre en places les plans anti-sociaux, de ruptures conventionnelles, de délocalisation, de destruction de notre Sécurité sociale.

Grâce à cet argent public, à nos impôts que nous payons avec notre travail, les entreprises, de la plus petite à la multinationale du CAC 40, ont toutes explosé leurs bénéfices.

**NOUS DEVONS NOUS METTRE EN RIPOSTE
POUR L'AVENIR DES TRAVAILLEURS ! ■**

Le 05 octobre toutes et tous en grève :

- ▶ **contre la régression sociale,**
- ▶ **contre la loi sanitaire,**
- ▶ **pour la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire,**
- ▶ **pour la sauvegarde de notre protection sociale,**
- ▶ **pour l'égalité femme-homme,**
- ▶ **pour la sauvegarde de l'industrie sur le territoire.**

L'AVENIR APPARTIENT À CEUX QUI LUTTENT !